



Bordeaux le 20 Mai 2015

L'irresponsabilité écologique règne sur le site d'HERAKLES (ex SNPE)

Ce énième épisode de la pollution du milieu naturel suite aux activités du site militaire de Saint-Médard en Jalle pose la question du préjudice écologique de son évaluation et de sa réparation.

Le droit paraît insuffisant en la matière pour imposer des réparations à la hauteur des dommages, qui sont d'ailleurs difficiles à évaluer, car les dommages environnementaux sont le plus souvent impersonnels.

La question de la réparation du dommage environnemental est sans doute aujourd'hui l'une des plus importantes du droit de la responsabilité.

La Charte de l'environnement de 2004 pose dans son article 4 un principe clair : « Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement [...] ». Et la Charte ajoute « [...] dans les conditions définies par la loi ».

Il est temps que le législateur intervienne de façon plus contraignante pour mettre en œuvre ce principe.

Dans cette affaire qui dure, on est face à une irresponsabilité environnementale pérenne.

Quels sont les moyens de prévention mis en œuvre sur l'ensemble du site?

Le principe général de vigilance n'est pas mis en œuvre, la culture de la prévention est absente ou embryonnaire.

Il est nécessaire de former l'ensemble des responsables aux risques écologiques et aux écosystèmes afin qu'ils intègrent ces éléments dans le processus de décision. Il y a urgence. Cet épisode met en exergue un système d'alerte défaillant, pendant 4 mois la pollution a été oubliée, par la société ROXEL et HERAKLES, qui est sensé bien connaître ce qui se passe sur son site.

Il se pose un réel problème de confiance.

Il y a comme un sentiment d'impunité écologique, une culture du secret, un manque de transparence.

Lorsqu'on fabrique des armes, des missiles, il n'est pas facile de rendre des comptes aux citoyens encore moins au milieu naturel.

Je demande que le procès verbal établi par la DREAL soit suivi d'effet par le procureur et donne l'occasion d'une condamnation pour irresponsabilité environnementale.

Gérard CHAUSSET, Président du groupe EELV de Bordeaux Métropole,
adjoint au Maire de Mérignac